



COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 décembre 2015

Etaient présents : Mmes et MM. Locatelli Yves, Cottin Jean-Claude, Bevand Monique, Berset Patrick, Hugonnet Sylvie, Jantet Robert, Reydelle Brigitte, Bourdillon Béatrice, Bédjannin Daniel, Novakoski Yvan, Clément Edith, Patel Pierre, Carrico Paulo, Béréiziat Myriam, Petit Christelle, Bonaz Anne-Lise, Tissot Sandra, Jacquand Rémi, Issartel Julien.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCHB

Les statuts de la CCHB ont été modifiés par délibération du conseil communautaire du 12 novembre 2015. Ces modifications portent d'une part sur la mise en conformité des compétences avec les dernières évolutions législatives et d'autre part sur un nécessaire toilettage de certaines dispositions.

- Développement économique, ajout de :
 - politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaires.
 - réhabilitation de friches à vocation économique, destinées à la location ou à la vente.
 - Création et gestion d'incubateurs, d'hôtels, de pépinières d'entreprises et d'ateliers relais.
- Développement touristique, ajout de :
 - Elaboration d'un schéma directeur communautaire des « voies douces » et des itinéraires de randonnées pédestres, VTT, équestre.
 - Création et gestion de tout développement touristique nécessaire à la mise en œuvre du schéma directeur de stratégie touristique défini par le conseil communautaire.
- Ajout d'un chapitre Aires d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion.
- Ajout d'un chapitre : collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ajout de « d'intérêt communautaire ».
- Action sociale d'intérêt communautaire :
 - suppression de « étude, réalisation et gestion de maisons de santé pluridisciplinaire de bassin ».

Le conseil municipal approuve ces modifications avec 14 voix, 5 abstentions.

INVESTISSEMENTS

M. Cottin fait le point sur les travaux d'investissements à réaliser dans un avenir proche et pour lesquels des devis ont déjà obtenus et qui ont été examinés par la commission des travaux : réparation du toit du complexe, finition de l'aménagement du plateau sportif, aménagement du parking « place de la mairie », achat de petits chapiteaux pour les manifestations, local poubelles rue de la Lésine, pose d'un panneau d'informations, achat d'une tondeuse tractée, changement de l'auto-laveuse du complexe, réfection de la cour de l'école maternelle avec installation d'un jeu.

Il est également envisagé le changement du petit camion, la sonorisation de la salle des fêtes. Une étude a été demandée pour passer les points d'éclairage public, qui ne le sont pas encore, à une régulation par horloge astronomique.

L'installation d'un ascenseur pour l'accès au 1^{er} étage de la mairie est en cours d'étude.

Une réflexion est à conduire sur l'aménagement de la maison « Durrafourg » rue du commerce.

Il est demandé également, par des conseillers, d'étudier à la mise en souterrain des fils électriques et téléphoniques restant en aérien.

DECISION MODIFICATIVE

Monique Bevand demande l'ouverture de crédits pour l'intégration de l'avance sur travaux « rue de la Bierle » : Section d'investissement : chapitre 041 :

- Dépenses au 2315 : plus 22 291.44 €
- Recettes au 238 : plus 22 291.44 €

Le produit de la vente de la maison « rue des marronniers » a été porté en recette d'investissement pour la somme de 110 000 €. Mme Bevand propose de porter cette somme en dépense d'investissement comme suit :

- chapitre 21(achats, travaux d'investissement) : plus 80 000 €,
- chapitre 23 (travaux répartis sur un long terme et concernant plusieurs intervenants) : plus 30 000 €.

Les crédits du budget assainissement étant insuffisants pour le règlement de la dernière situation SNTP-COLAS, le conseil vote le virement de crédits suivant :

- redevance CCHB : moins 2 035 €
- travaux en cours : plus 2 035 €

SUBVENTION POUR « OPERATION FAÇADES »

Une subvention de 2000 € est accordée à M. Luca Gualdieri, pour la rénovation de la façade située au 57 route d'Oyonnax selon les décisions prises par le conseil dans le cadre de « l'opération façade ».

TERRAIN CHEMIN DES BRUES

Jean-Claude Cottin retrace les échanges qu'il a eus avec M. Bêche Christian, suite à sa demande d'acquisition d'une partie de la parcelle communale A 116, et à l'accord verbal du conseil lors de la réunion de novembre.

- La parcelle A 116 se situe dans un virage de la rue des Brues. Elle supporte 2 poteaux d'éclairage et 1 poteau incendie. Elle peut être utilisée en partie pour un besoin d'élargissement de la voie, mais elle ne sera jamais utilisée en totalité. Le conseil accepte de vendre 65 m² de terrain au prix de 20 € le m².
- M. Bêche a construit un mur de clôture à l'intérieur de sa propriété. Il propose de céder gratuitement, sans aucune contrepartie, la partie extérieure à sa clôture d'une surface d'environ 19 m² à la commune.

Tous les frais afférents à cette transaction sont à la charge de M. Bêche.

TERRAIN « RUE DE LA LESINE »

Jean-Claude Cottin rappelle que lors de la demande d'aménagement d'un lotissement « rue de la Lésine », la commune a décidé la création d'un cache containers pour la collecte des OM des habitants de cette rue. Pour cela M. Borghèse a proposé de céder gratuitement, une partie de la parcelle B 1861, située à la sortie du chemin d'accès aux futures maisons, pour que la commune puisse aménager ce point de collecte.

Le conseil valide cette cession et dit que les frais afférents sont à la charge de la commune.

MARCHE D'ASSURANCES

Suite à l'appel d'offres lancé pour le marché d'assurances et comprenant 4 lots, trois compagnies ont remis des propositions. Les plis ont été ouverts le 4 décembre. Le bilan des analyses donne les résultats suivants :

	Dommages aux biens				Flotte automobile				Responsabilité civile				Protection juridique			
	Prix	Note			Prix	Note			Prix	Note			Prix	Note		
		Prix	Gar	Final		Prix	Gar	Final		Prix	Gar	final		Prix	Gar	Final
MMA	5 760.90	4	5	9.5	5 736.00	3.5	5	8.5	1 315.00	4	5.0	9.0	530.00	4	4.5	8.5
SMACL					5 055.00	4	3	7.0	1 571.13	3.3	4.5	7.8	593.10	3.5	4.5	8.0
Lalardie													544.00	3.9	4	7.9

Le conseil décide d'attribuer l'ensemble des lots composant le marché d'assurances à la compagnie MMA.

QUESTIONS DIVERSES

- MONIQUE BEVAND PRESENTE LE BILAN DU COUT DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015. CELUI-CI FAIT APPARAITRE UN PRIX DE REVIENT POUR LA COMMUNE DE 8.69 € PAR REPAS/ENFANT.

LE CONSEIL DECIDE DE MAINTENIR LE PRIX DES REPAS ACTUEL ET FIXE LE PRIX DES REPAS PRIS PAR LES AGENTS ET LES STAGIAIRES A 3.50 €.

- MME MONIQUE BEVAND EXPLIQUE QUE LE REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EST MODIFIE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2016. LA COMMISSION DES FINANCES VA TRAVAILLER SUR LA MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP. CE TRAVAIL DOIT PORTER SUR TOUS LES EMPLOIS EXISTANTS AU TABLEAU, MEME CEUX NON POURVUS. POUR CELA ELLE PROPOSE DE REMETTRE A JOUR LE TABLEAU DES EMPLOIS ET DONC DE SUPPRIMER CEUX QUI N'ONT PLUS DE RAISON D'Y FIGURER, A SAVOIR : 1 ADJOINT ADMINISTRATIF, 1 ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL ET 1 AGENT DE MENAGE POUR 8H/SEMAINE. LE CONSEIL APPROUVE CES SUPPRESSIONS.

La séance est levée à 20 h 30.

Martignat le 9 décembre 2015

Yves Locatelli, Maire

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.